

EXPOSITION

JUILLET – SEPTEMBRE 2020



**UNE PRISON DANS LA VILLE
L'HISTOIRE CARCÉRALE DU CHÂTEAU**

DOSSIER DE PRESSE

MUSÉE DU CHÂTEAU DE DOURDAN



SOMMAIRE

L'EXPOSITION	p. 3
DES MURS ET DES HOMMES, LA PRISON DU CHÂTEAU DE DOURDAN	p. 4
REGARDS SUR... DES LIEUX DE DÉTENTION	p. 7
L'AFFAIRE EST DANS LE SAC : JUSTICE(S) EN ESSONNE, DU MOYEN ÂGE AU XIXE SIÈCLE	p. 9
SÉLECTION DE VISUELS	p. 11
INFORMATIONS PRATIQUES	p. 13

Contact Presse

Paul Briffaud

Courriel : p-briffaud@mairie-dourdan.fr

Tél. : 01.64.59.21.63

En couverture : Porte de prison du château de Dourdan © François Poche

L'EXPOSITION

De construction royale, le Château de Dourdan est le site emblématique de la ville. Achevé vers 1222 par Philippe Auguste, il est l'aboutissement du système dit « philippien » : un plan rationnel axé sur la défense composé d'un large fossé, de tours circulaires, d'un châtelet d'entrée défensif et d'une vaste cour centrale. L'édifice est caractérisé par sa tour maîtresse excentrée, construite sur le modèle du Louvre. En Île-de-France, Dourdan est l'une des seules forteresses du XIIIe siècle qui ait conservé l'essentiel de ses structures.

À l'époque médiévale, Dourdan possède une geôle située près du château (actuelle rue de l'Abreuvoir). Au XVIIe siècle, elle est transférée dans la forteresse, qui, ayant perdu sa fonction résidentielle et militaire, devient prison royale.

En effet, à partir de 1672, le château, propriété de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, est transformé en lieu de détention. L'enfermement est avant tout préventif. Toute une population considérée comme menaçante pour l'ordre social, familial ou public est incarcérée derrière les hauts murs de la forteresse.

Vendu le 15 juin 1792 au département de Seine-et-Oise pour 10.000 francs, le château sert de maison de force départementale jusqu'en 1819. Durant cette période, la prison compte plus de 300 détenus. À la Restauration, le département n'ayant jamais payé son achat, le château est restitué à la famille d'Orléans.

Une prison communale et un dépôt sont maintenus dans le château jusqu'à sa vente en 1852. En 1853, l'achat d'une maison est envisagé rue Neuve (actuelle rue Debertrand) pour y installer la prison municipale et cantonale. Elle est transférée en 1855 rue Saint Germain. Des travaux de réfection sont alors confiés à l'architecte Beurienne afin d'y installer des cellules séparées pour hommes et femmes. En 1856, les aménagements sont terminés, la présence de prisonniers est attestée par le maire.

Afin de rendre compte de cette période pénitentiaire longue de 180 ans, pendant la période estivale, entre juillet et septembre 2020, le Musée du château programme une série d'expositions réunies sous le titre d' « Une prison dans la ville, l'histoire carcérale du château ».

L'exposition investit trois lieux : « Des murs et des hommes » à Dourdan Tourisme ; « Regards sur... des lieux de détention » dans la cour du château ; « L'affaire est dans le sac : justice(s) en Essonne du Moyen Âge au XIXe siècle » dans la salle d'exposition du Musée.

Pour la réalisation de cette exposition il convient de remercier les Archives départementales de l'Essonne et Archives nationales, l'association des Amis du château et du musée de Dourdan, la DRAC Île de France ainsi que le Service du Patrimoine culturel du Conseil départemental de l'Essonne.

DES MURS ET DES HOMMES, LA PRISON DU CHÂTEAU DE DOURDAN

SALLE D'EXPOSITION DE DOURDAN TOURISME

À l'emplacement de l'ancien Corps de garde et, exhumée en guise d'ouverture de cette première partie d'exposition, une citation de Paul Pellisson-Fontanier, secrétaire de Nicolas Fouquet et détenu de la Bastille pendant cinq ans, donne une image percutante de la prison : « Doubles grilles à gros clous, triples portes, forts verrous, aux âmes vraiment méchantes vous représentez l'enfer, mais aux âmes innocentes vous n'êtes que du bois, des pierres et du fer ».

C'est à ce titre que, dès le Moyen Âge, la tour maîtresse du Château de Philippe Auguste sert de lieu de détention à des personnages célèbres dont il sera fait mention plus tard. Dourdan possède à cette même époque une geôle qui, par décision de Philippe d'Orléans en 1672, est transférée dans la fameuse forteresse. Une nouvelle ère commence alors : le château devint prison royale. Au détour de plusieurs illustrations, telle une vue actuelle du donjon ou un plan du château daté de 1841, est réalisé un bref historique montrant l'évolution de ce lieu, devenu par la suite maison de force départementale à partir de la Révolution Française puis prison municipale jusqu'en 1852.

Des archives

Aux neuf panneaux proposés dans cette première partie d'exposition à Dourdan Tourisme viennent s'ajouter deux vitrines qui présentent nombre de fac-similés provenant du fonds d'archives du Musée du Château. Ceux-ci révèlent notamment les conditions de vie mises en œuvre pour les détenus. Notons entre autres que le 4 Nivôse An X (25 décembre 1801) une lettre du Préfet au maire de Dourdan engage les fournitures en pains, bois, chandelles, chauffage et éclairage du Corps de garde. De même, le 11 Germinal An XIII (1^{er} avril 1805), le sous-Préfet adresse au maire de Dourdan sa décision quant au montant des états de frais de nourriture, de gîte et geôlage dû au geôlier pour la garde de chaque prisonnier.

La justice d'Ancien régime

Un deuxième panneau relate la justice de l'Ancien Régime dans le royaume de France et les principales mesures prises sous la monarchie absolue. Imagée ici par la porte de la moutonnerie, la prison ne représente pas une peine mais un lieu de détention et de sûreté, pour les prisonniers dans l'attente de leur jugement ou de l'exécution de leur condamnation, tel fut le cas pour la « bande à Renard » entre 1763 et 1768 dont les minutes du procès sont exposées.

L'administration pénale

Le fonctionnement de l'administration pénale est également détaillé, à travers une carte de l'Île de France datée de 1700 et une seconde plus précise du département de Seine-et-Oise. Dourdan

possédait deux types de tribunaux : la prévôté et le bailliage, jugeant entre autres des délits de toutes natures.

La prison départementale de Seine-et-Oise

Finalement les idées nouvelles du Siècle des Lumières viennent influencer la justice dont l'arbitraire n'est plus autant toléré. La Révolution Française et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen marquent alors un tournant dans l'histoire de la justice. Le 16 décembre 1791, une maison de correction est établie à Dourdan. Désignée l'année suivante comme maison de force et également de maison d'arrêt, elle est placée sous la surveillance de la Garde Nationale puis des Vétérans Nationaux au début du XIXe siècle. Par la suite est mise en place une industrie carcérale avec l'installation d'ateliers (il est mentionné celui des hommes dans l'ancien grenier à sel). De nombreux projets d'aménagement voient le jour comme celui élaboré par Michau en 1811 illustré ici. Il faut attendre 1819 pour que les trois cents prisonniers entassés soient finalement transférés de Dourdan à la ville de Poissy. Jusqu'à la vente de la forteresse, une prison communale existe toujours dans l'enceinte du château, en cohabitation cependant avec l'administration des Eaux-et-Forêts ainsi qu'une école d'enseignement mutuel.

Vie quotidienne

La suite de l'exposition évoque la vie quotidienne des prisonniers : l'arrivée et l'inscription sur le registre d'écrou, les conditions de vie infamantes, la nourriture et l'habillement sommaires, le travail des prisonniers... Des photographies d'un anneau et de graffitis ainsi qu'une illustration de Manassé dans ses chaînes font prendre conscience de cette réalité poignante.

La bande à Renard

L'épisode de la « Bande à Renard » au XVIIIe siècle, dont les minutes du procès sont de nouveau mises en exergue, est approfondi. Groupe de malfrats coordonnés autour de la personne de François Renard, leurs méfaits s'échelonnent entre les années 1750 et 1763, date de leur incarcération à Dourdan. Une image de leurs exécutions sur la place de la ville, ayant eu lieu entre 1766 et 1768, vient compléter ce panneau.

Les prisonniers célèbres

Au cours du Moyen Âge, d'autres prisonniers célèbres sont détenus dans le château de Dourdan. Ici sont relatés les cas de Bernard de Saisset (évêque de Pamiers, enfermé sur ordres de Philippe IV le Bel en 1301), Jeanne de Bourgogne (lors de l'affaire de la tour de Nesle en 1314) et Etienne de Vignolles (détenu par les Anglais entre 1430 et 1432) dit « La Hire », compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.

Un plan légendé

L'ensemble des bâtiments est finalement décrit point par point, accompagné d'un plan numéroté du début du XIXe siècle. S'inspirant des états des lieux élaborés en 1709 et 1744 (pièces d'archives dont les extraits sont inscrits en italique), il permet de parcourir le château-prison et ses aménagements qui se succèdent entre le XVIIe et le XIXe siècles.

Les employés

De même, les employés de la prison sont cités et leurs fonctions figurent sur le dernier panneau affiché. Geôlier, concierge, guichetiers, portier ou encore officier de santé côtoient infirmiers, barbier, garde ou enfin aumônier. Symbole de leurs charges : une clef, une serrure et un cadenas emblématisent finalement ce lieu de détention unique en son genre.

REGARDS SUR...DES LIEUX DE DÉTENTION

COUR DU CHÂTEAU

La deuxième partie de l'exposition, consacrée aux lieux de détention, se déroule au sein de la cour du château. Proposée elle aussi en accès libre au public, elle est composée de dix panneaux, chacun étant consacré à un thème particulier que nous évoquerons, et placés judicieusement sur le grillage fermant la cour de l'espace visitable du site. Des visuels (archives d'époque provenant du Musée du Château, des Archives départementales de l'Essonne et des Archives nationales, des photographies actuelles de François Poche, Yves Morelle et Nicolas Piroux) ainsi que citations viennent compléter les différents textes informatifs.

La prison sous tous les plans

Devenue au cours de l'Histoire prison royale sous l'Ancien Régime, départementale pendant la Révolution Française, puis communale à partir de 1818, la prison du château subi de nombreuses modifications, comme évoqué précédemment. Le plan dressé par G. Doderlein en 1734 (Archives nationales), le cadastre napoléonien de 1826 (Musée du Château) ainsi que le plan du château daté de 1841 (Archives nationales) permettent une vue d'ensemble de cette évolution.

Le châtelet

Il convient de mentionner en premier lieu l'entrée de la prison, nommée également « châtelet ». Les deux tours le constituant servent, à partir de 1825, de lieu d'enfermement pour les hommes (tour de gauche) et pour les femmes (tour de droite) à proximité du logement du directeur de la prison. Les photographies et citations (devis par M. Daubroche puis de M. Pommier) rappellent la commande en 1800 d'une porte cochère de 4,70m de haut pour 1,95m de large, témoin de ce passé carcéral encore présent de nos jours à l'entrée du château.

Les bâtiments des femmes

Longeant la courtine sud de la forteresse, l'ancien logis royal, bâti par Philippe Auguste et détruit en 1591, laisse place au bâtiment des détenues femmes (dont le cas d'une certaine Julie Languedoc est raconté) et à une infirmerie. Une illustration montre l'aile de Sancy contre laquelle se trouvait ce bâtiment. Lui aussi démoli, l'inspecteur des Eaux-et-Forêts y installe ses jardins.

Des projets non réalisés

Face au nombre toujours croissant de prisonniers retenus sur site, des projets d'agrandissement sont envisagés, tel un dépôt de mendicité. Un plan « de la nouvelle construction à faire sur la terrasse de la maison de force de Dourdan » est projeté par Pernet en 1804 ainsi qu'un plan d'élévation par Michau en 1811. Nombreuses constructions n'ayant pas été réalisées, les prisonniers sont définitivement transférés à Poissy en 1819, laissant à Dourdan seulement une prison communale et un dépôt jusqu'en 1852.

Le mitard

La tour de flanquement nord-ouest sert de mitard ou de « cachot de la moutonnerie », ce lieu ayant stocké les réserves de laine des ateliers de tissages installés ici. La structure conserve toujours une porte doublée de métal, des anneaux scellés dans les murs ou encore les graffitis des détenus immortalisés ici par le photographe François Poche.

La cour des prisonniers

Par la suite, dans la cour des prisonniers de la Maison de force sont installés des ateliers de travail. Un plan de 1806 et les vues artistiques de la cour et de ses vestiges expliquent qu'ils sont adossés au mur construit en 1796, pour diviser la cour en deux et séparer ainsi femmes et hommes. Employés pour le compte d'entrepreneurs privés (tel le bijoutier Pradier comme il est relaté), les détenus travaillent la laine, la filature, le tissage ou fabriquent de menus objets.

Le donjon

L'emblématique tour maîtresse médiévale accompagnée du logement du geôlier (estampe datée de 1820) est le sujet du prochain panneau. Convertie en prison en 1710, portes, guichets, barreaux et verrous sont installés, de même que trois salles superposées permettent d'« entasser » les détenus hommes. Cela n'empêche pas les multiples tentatives d'évasion...

Registre des détenus

Le Registre des détenus, dont la première page (numéro 229) est présentée à proximité de l'accueil du Musée, résume par colonnes l'inscription des détenus à leurs entrées en prison : numéro d'écrou, nom et prénom, jugement, date, tribunal ou encore date de détention et de sortie.

Les ateliers de filature

Sont affichés également les ouvriers, ateliers de filature pour les hommes, installés dans l'ancien grenier à sel construit en 1743. Des aménagements, entrepris par le plan Brice, prévoient d'agrandir les lieux et d'installer un escalier de bois, escalier qui est aujourd'hui à l'entrée du Musée.

Du côté de la place

Un dernier panneau est finalement consacré à la surveillance et l'approvisionnement, complété d'une vue de Dourdan prise du côté de la place du marché. C'est la garde nationale puis une compagnie de vétérans nationaux qui assurent l'ordre et la sécurité au sein de la Maison de force. L'hospice se charge de fournir la nourriture aux détenus, comme l'image d'époque le révèle.

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC : JUSTICE(S) EN ESSONNE, DU MOYEN ÂGE AU XIXE SIÈCLE

SALLE D'EXPOSITION DU MUSÉE DU CHÂTEAU

Au sein de la salle d'exposition du Musée du Château, « L'affaire est dans le sac, justice(s) en Essonne du Moyen Âge au XIXe siècle », prêtée par les Archives départementales de l'Essonne basées au Domaine de Chamarande, ouvre un panorama de l'histoire judiciaire en France, tout en évoquant entre autres des grandes affaires essonniennes. Cette dernière exposition composée de dix panneaux est enrichie de documents d'archives provenant des fonds du Musée du château, répartis en trois vitrines.

D'une justice médiévale au temps des réformes

Un premier panneau introducteur à l'exposition engage la visite sur les textes fondateurs. Avant le droit romain et savant, la coutume s'impose au juge dans la France médiévale (carte de la France coutumière au XVIIe siècle ; AD91). C'est au XIIe siècle que le droit romain, redécouvert, favorise le développement d'une science juridique : le Royaume passe de la coutume à une législation homogène et codifiée.

Au Xe siècle apparaît une justice seigneuriale dont ses différentes strates et son organisation sont expliquées ici. Les différents plans et la matrice de sceau illustrés rappellent qu'elle constitue au Moyen Âge le fondement et l'instrument du pouvoir seigneurial.

Par la suite, elle laisse place à une justice royale déléguée, synonyme de contrôle progressif par le roi de cette justice et imagée par le sceptre et la main de justice, attributs du monarque. Juridictions royales ordinaires et spécialisées complètent la hiérarchie.

Tout au long de l'Ancien Régime, les tentatives de réformer la justice n'aboutissent pas. Les cahiers de doléances, dont des extraits sont présentés sur l'affiche, pointent du doigt sa complexité tout comme sa lenteur ou sa corruption. L'œuvre révolutionnaire mènera à l'abolition de la justice seigneuriale.

Véritable « révolution judiciaire » à travers les XVIIIe et XIXe siècles, de nouveaux principes fondamentaux se mettent en place et de nouvelles juridictions se créent, précurseurs de la justice moderne. Symbole de cette période, le Code Civil, dont une séance de travail est illustrée ici, est promulgué en 1804. La création de nombreux tribunaux et l'apparition d'une justice administrative marquent le XXe siècle.

Des hommes et des lieux

Un portrait des hommes et gens de justice est détaillé dans la suite de l'exposition. Bailli, prévôt, huissier et greffier sont les plus connus des justiciables. Leur office est une charge d'État, dont l'acquisition par achat est instituée en 1604.

Autrefois « sans architecture » avant le XIIe siècle, des lieux fermés, couverts et équipés, comme l'auditoire de Chamarande, font leur apparition sur le territoire : c'est la naissance des maisons de justice et d'une architecture judiciaire spécifique au XIXe siècle.

Les bandes de voleurs

L'exposition met également en lumière deux affaires « essonniennes » : la « bande à Renard », ayant sévi aux environs de Dourdan dans les années 1750-1760, et l'« affaire Jacques Guillaume Simonneau », maire d'Étampes, confronté en 1792 à une émeute où il fut tué. Les archives présentées dépeignent les portraits de Renard, chef de la bande, et d'un de ses complices. Ajoutons une affiche de la loi du 8 juin 1792 décidant l'inscription de la lettre de la veuve en bas du monument à la mémoire du maire d'Étampes.

La question de « punir ou pardonner » vient conclure cette exposition en trois temps. L'objectif de la justice médiévale, « réparatrice ou négociée », est de rétablir la paix entre les familles et non de punir les coupables. À la fin du XVe siècle, elle est dite « imposée » lorsque le souverain tend à devenir le seul garant de l'ordre public. De nouvelles infractions et peines sont créées, et la notion d'« homme criminel » fait son apparition. Finalement, l'arbitraire du juge est partagé entre indulgence, indifférence et sévérité.

Des fonds d'archives

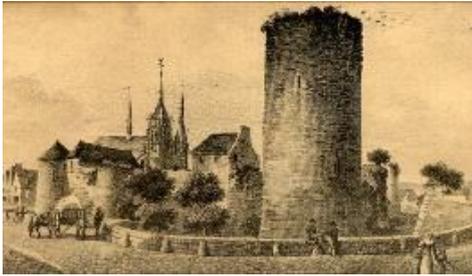
Pour terminer, trois vitrines présentent diverses archives provenant du fonds du Musée du château.

Dans la première y sont exposées deux lettres, datées de 1802, du concierge de la Maison de détention de Seine-et-Oise puis une de 1807 du maire de Saint-Germain-en-Laye adressées au maire de Dourdan. Il est notamment fait mention du risque d'évasion des détenus et de nouveaux aménagements pour palier à la surpopulation carcérale. Enfin, un registre des comptes révèle les dépenses et distribution des ressources pour les détenus.

Sont ensuite affichés un décret du 13 mai 1792, loi relative à l'établissement des Prisons et d'une Maison de correction au sein du château de Dourdan, ainsi que l'état de traitement des employés en 1810. Un procès-verbal scellé du 23 mai 1794 et deux lettres (l'une du Préfet du département et l'autre du sous-préfet, des 11 avril 1803 et 11 février 1804, relatives à de nouveaux projets de constructions, complètent la vitrine.

Enfin, les minutes du procès de la fameuse « bande à Renard », évoquée plus tôt, sont mises en avant dans la dernière vitrine. En droit, il s'agit d'un document original d'un acte juridique écrit par un officier public. Ce recueil a été relié par les soins de l'Association des Amis du Château du Musée du Château de Dourdan.

SÉLECTION DE VISUELS



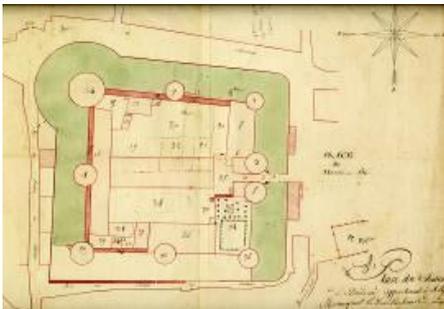
Anonyme - Château de Dourdan, vue de la rue de Chartres, estampe, 1820.

Collection Musée du château



Décret du 13 mai 1792 - Loi relative à l'établissement des Prisons et d'une Maison de correction dans le département de Seine-et-Oise.

Collection Musée du château



Plan du château de Dourdan, appartenant à Monseigneur le duc d'Orléans, 1^{ère} moitié XIXe siècle.

Collection Musée du château



Porte à guichet du châtelet d'entrée, photographie.

© François Poche



Lettre du concierge de la Maison de Détenues du Département M. Auffroy à M. le Maire, 23 décembre 1808.

Archives de la prison départementale.
Collection Musée du château



Vue de Dourdan pris du côté de la place

Collection Musée du château
© AD91 / Yves Morelle



Minutes du procès de la bande à Renard, 15 février 1764

Collection Musée du château

INFORMATIONS PRATIQUES

Musée du château de Dourdan

Place du Général-de-Gaulle
91 410 Dourdan
Tél. : 01.64.59.66.83 (du mardi au dimanche)
Courriel :
museeduchateau@mairie-dourdan.fr
Site internet : chateau.dourdan.fr

Ouverture

Du mardi au dimanche

Novembre à mars
de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
Avril à octobre
de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Jours fériés

Fermeture

Lundis, 1^{er} mai, du 24 décembre au 2 janvier

Tarifs Individuels visite libre

Plein tarif : 3,80 €
Tarif réduit (de 7 à 18 ans - étudiants -
demandeurs d'emplois - personnes
handicapées) : **1,90 €**
Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans

Accès

Par la N20 ou l'A10 (50 km de Paris), direction
Bordeaux / Nantes, sortie Dourdan.
Suivre centre-ville
RER ligne C (station Dourdan)
RER ligne B (station Massy-Palaiseau) puis Bus
n° 91.03

Activités

Pour tous

Visites libres avec livrets pédagogiques
pour les enfants

Pour les groupes

Pour toutes réservations, contacter :
Service Groupes, Dourdan Tourisme
Courriel : groupes@dourdan-tourisme.fr
Site internet : dourdan-tourisme.fr

Contact Presse

Paul Briffaud

Courriel : p-briffaud@mairie-dourdan.fr
Tél. : 01.64.59.21.63
